



Avis de publication d'un règlement

Avis est donné que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Longueuil lors de sa séance ordinaire tenue le 16 avril 2024.

Titre et objet : RÈGLEMENT CO-2024-1263 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CO-2016-946 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE POUR LES BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE

Ce projet de règlement vise à modifier les tarifs applicables aux travaux de sciage de bordures et de trottoirs.

Le règlement peut être consulté sur <https://longueuil.quebec/fr/services/reglements-municipaux> ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Donné à Longueuil, le 18 avril 2024.

Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière